

Tri sélectif / Indications sur la collecte des déchets et des matières recyclables de l'arrondissement de Chiyoda-ku

Déchets recyclables

Veillez déposer vos déchets le [] matin avant 8h30. La collecte des déchets a lieu même en cas de pluie.

★ Vous pouvez également utiliser des boîtes de mouchoirs et des sacs en papier qui ont enlevé des articles non papier tels que des cordes, du vinyle, du plastique, etc.

Journaux

Les prospectus insérés dans les journaux peuvent être mis en paquet ensemble.

★ Ne pas utiliser de bande adhésive pour attacher le carton, etc. ensemble.

Revues

Les débris publicitaires, les feuilles de photocopies peuvent être mis en paquet ensemble.

Cartons

Déposez les cartons avant de les mettre en paquet.

★ Préférez les paquets de couleur blanche à déposer avec les déchets combustibles.

Briques alimentaires

(Briques alimentaires d'un volume de 500 ml et celles pour les boissons, etc.)

Divers produits en papier

Papier déchiqueté (si papier et déposé en poche, joint avec les déchets combustibles)

Emballages en papier pour gâteaux, etc.

Papier d'emballage

Tubes de rouleau de papier toilette ou de film micro-ondes

Indications à respecter concernant les boîtes en verre, les canettes et boîtes de conserve, les bouteilles en plastique (bouteilles généralement afin de bien réutiliser les cartons)

Bouteilles en verre

Les capsules sont à jeter avec les déchets non-combustibles.

Canettes et boîtes de conserve

Coupez également les emballages métalliques pour glisser vos gants de caoutchouc, etc.

Bouteilles en plastique (PET)

Les bouchons et les films : ne les jetez pas avec les déchets plastiques.

○ Coupez les bouteilles en plastique.

Indications à respecter concernant les autres produits en papier

Les placer dans un sac transparent ou semi-transparent puis faire un nœud solide au niveau de la partie supérieure du sac. Pour les particuliers, un sac en papier peut également être utilisé.

★ Ne pas utiliser de ruban adhésif.

★ Ne pas décoller car un sac en papier adhésif ne peut être réutilisé.

*** Veillez déposer les objets suivants avec les déchets combustibles.**

- Papiers présentant une forte odeur (papiers d'emballage de lessive, papiers d'emballage individuel de savon, boîtes d'encens, etc.)
- Papiers souillés (cartons de pizza, papiers d'emballage pour hamburgers, boîtes à gâteaux, etc.)
- Papiers présentant un traitement spécial (revêtement étanche ou vinyle, etc.)
- Boîte à œufs en papier, cylindre en papier, tube en papier

Plastiques

Veillez déposer vos déchets plastiques le [] matin avant 8h30.

Les plastiques souillés ou dont le contenu ne peut être vidé sont à placer avec les déchets combustibles.

○ Conditionnement en plastique

Sacs et sachets

Paquets

Flacons

Boîtes et particules, etc. en polystyrène

Divers

○ Produits en plastique

Boîte pour bento, etc. en plastique

CD, DVD, étuis, cintres

Seaux et articles de bain de moins de 30 cm

Nappe de pique-nique

Veillez les découper en carrés de moins de 50 cm et les mettre dans un sac plastique.

(Enlevez les parties métalliques)

★ Objets à ne pas déposer avec les déchets plastiques

<h3>Récipients souillés</h3> <p>Non recyclables</p> <p>↓</p> <p>Déchets combustibles</p>	<h3>Cassettes audio et vidéo</h3> <p>Risque de panne de l'appareil provoqué par un emmêlement de la bande</p> <p>↓</p> <p>Déchets combustibles</p>
<h3>Cordons d'alimentation</h3> <p>Petits appareils électriques ou déchets non-combustibles</p>	<h3>Seringues</h3> <p>Risques de contamination</p> <p>Les déchets médicaux doivent prendre contact avec le Bureau d'assainissement.</p>

Déchets combustibles

Veillez déposer vos déchets le [] et le matin avant [] :

Déchets en papier souillés ou odorants

Mouchoirs en papier, Essuie-tout, Cartons de lessive, Boîtes d'encens, Papier straffé, Rapus

↓

Déchets en papier souillé

Produits en plastique avec contenu

Déchets de cuisine

Veillez bien égoutter les déchets avant de les jeter.

Objets en cuir

Évaluez les parties métalliques.

Feuilles mortes, branches élaguées, Draps, rideaux

Les morceaux ne doivent pas être supérieurs à 50 cm.

Divers

Photos, Sachets déshydratés, serviettes, etc., Cylindre en papier, Boîte à œufs en papier

* Les déchets peuvent présenter un danger (pas en barbote, etc.) doivent être placés dans un emballage séparé au lequel doit figurer le mot "DANGER".

Veillez déposer vos déchets

[] ème (er) et [] ème (er)

Déchets non-combustibles

Sortez-les avant 10h00. (Sauf pour certaines zones)

★ Vous pouvez aussi déposer les petits appareils électriques dans la boîte de collecte installée dans les centres des arrondissements.

Les briques jetables, les outils tranchants, les verre brisés, etc. doivent être placés dans un emballage séparé au lequel doit figurer le mot "DANGER" (Danger) avant d'être mis dans les déchets non-combustibles.

○ Les outils d'une longueur de lame égale ou supérieure à 30 cm entrent dans la catégorie des "Déchets encombrants" (sodai-gomi).

Tube à néon

Sortez-les avant 12h30. (Sauf pour certaines zones)

Tube à néon, piles, Gas cartridge cans

★ Veillez emballer les tubes fluorescents dans une boîte vide ou du papier journal pour empêcher la casse.

★ Veillez déposer dans un sac les "cartouches de gaz" et "bombes aérosols" sans les percer.

Liste des centres de collecte Les centres de collecte suivants assurent pour les particuliers la récupération des textiles usés (vieux vêtements), des piles usagées, etc. *La liste des articles récupérables varie selon les centres de déchets. Faites attention.

Nom du centre de collecte	Tél.	Jours et heures de collecte	Objets repris
Mairie d'arrondissement, Niveau 5, Guichet de la Section pour la sécurité des citoyens	3264-2111		Textiles usés (vieux vêtements), huiles alimentaires usagées, des piles usagées
Centre de collecte de l'arrondissement de Kojimachi, Niveau 1	3263-3831	Du lundi au vendredi (Sauf les vacances de la fin de l'année et du Nouvel An)	Vieux journaux, bouteilles en verre, canettes et boîtes de conserve, bouteilles en plastique (PET), briques alimentaires, textiles usagés (vieux vêtements), des piles usagées, huiles alimentaires usagées, tubes au néon
Centre de collecte de l'arrondissement de Fujimi, Niveau =1	3263-3841	8h30- 17h15	
Centre de collecte de l'arrondissement de Kanda Koen, Niveau=1	3252-7691		
Centre de collecte de l'arrondissement d'Uzumbashi, Niveau=1	3253-4931		
Centre de collecte de Nishi Kanda, Cosmopolitan, Niveau=1	3556-4020	Tous les jours 7h00-22h00 (Sauf les vacances de la fin de l'année et du Nouvel An)	
Bureau d'assainissement de Chiyoda, Niveau 1	3251-0566	Du lundi au vendredi 7h40-17h00 (Jusqu'à 16h00 les 29 et 30 décembre) samedi et jour férié 7h40-16h00 (Sauf les vacances de la fin de l'année et du Nouvel An)	Bouteilles en plastique (PET), briques alimentaires, textiles usagés (vieux vêtements), des piles usagées, huiles alimentaires usagées, tubes au néon
Idabashi-shaiko, Niveau 1	5212-5081	Du lundi au samedi 7h40-19h00 (Sauf les vacances de la fin de l'année et du Nouvel An)	
Centre de recyclage de Kamakura-bashi	3253-1970	Du mardi 5 de chaque mois 10h00-18h00 (Sauf le lundi, les vacances de la fin de l'année et du Nouvel An)	
Bibliothèque de Yonbancho		*Actuellement, le centre de collecte est indisponible car l'installation temporaire (14-7 Sanbancho) est ouverte.	

Les objets suivants, qui peuvent être recyclés, sont repris par les Centres de collecte.

Textiles usés (vieux vêtements)

- Les lavés au préalable
- Les fusions, les couettes en duvet et les objets en cuir ne sont pas repris.

Huiles alimentaires usagées

- Seules les huiles végétales ou animales déposées par des particuliers sont reprises.

Piles usagées

- Veillez sortir les piles autres que les piles sèches le jour de la collecte des tubes fluorescents.

Tubes au néon

- Les placer dans un emballage en papier ou les envelopper dans un journal afin d'éviter qu'ils ne se brisent.

Déchets encombrants (payant)

Les entreprises ne peuvent pas faire la demande.

Concerne les objets domestiques tels que les meubles, la literie, etc. dont vous souhaitez vous débarrasser. Les dimensions autorisées sont comprises entre 30 cm minimum et 180 cm maximum, (Jusqu'à 10 objets peuvent être repris à la fois)

Veillez contacter le Centre des déchets encombrants. *Pour les objets dépassant 180 cm, contactez le Bureau d'assainissement. Pour les demandes effectuées par internet (il est possible de faire la demande depuis tout appareil mobile, à l'exception des téléphones portables).

<http://soda.tokyokankyo.oc.jp> (accessible 24h/24) (Sauf les vacances de la fin de l'année et du Nouvel An)

☎ 5296-7000 (du lundi au samedi, de 8h00 à 19h00) * Fermé le dimanche et du 29 décembre au 3 janvier

● Une fois votre demande effectuée, procurez-vous une "Vignette payante de traitement des déchets encombrants de l'arrondissement de Chiyoda-ku" au tarif fixé. Apposez la vignette sur le(s) déchet(s) encombrant(s) puis déposez-le(s) à l'endroit prévu.

● Les vignettes payantes de traitement des déchets encombrants sont en vente dans les magasins de l'arrondissement les proposant à la vente ou dans les supérettes ("combin"), etc.



Code QR du Centre des déchets encombrants



Recyclage de téléviseur, machine à laver, climatiseur, sèche-linge, réfrigérateur, congélateur, tous types d'appareils thermiques.

En vertu de la Loi pour le recyclage des appareils ménagers, le recyclage est obligatoire.

L'arrondissement n'assure pas la collecte.

● Vous avez la possibilité soit de vous adresser au magasin dans lequel vous avez acheté le produit ou dans lequel vous allez le remplacer, soit d'effectuer une demande (après vérification auprès du fabricant) au Centre pour le recyclage des appareils ménagers.

☎ 5296-7200 (du lundi au samedi, de 8h00 à 17h00) <https://kaden23oc.tokyokankyo.oc.jp/index> (Sauf les vacances de la fin de l'année et du Nouvel An)



Appli pour le tri des ordures : « WAKECHIYO: Trions-les ! »

Avec cette appli pour smartphone, vous pouvez consulter facilement les indications sur le tri de la collecte des déchets et des matières recyclables. Veuillez télécharger avec le code QR ci-dessous et utiliser chez soi pour le tri des déchets et pour les jours et heures de collecte. *Cette appli est disponible gratuitement, mais vous devrez se charger des frais de télécommunication lors de son téléchargement.

[Fonctions principales]

- Clavier de la collecte des déchets (Cliquez sur la réponse des déchets)
- Indications sur la collecte des déchets
- Carte de la collecte des déchets (Cliquez sur les points de collecte des déchets)
- Alarme contre l'oubli de déposer des déchets



Recyclage des ordinateurs

L'arrondissement n'assure pas la collecte.

En vertu de la Loi pour la promotion d'une bonne utilisation des matières recyclables, le recyclage est obligatoire.

● Pour la collecte, veuillez contacter le fabricant ou le magasin de recyclage certifiée par le ministère de l'environnement, ReNet Japan Co., Ltd. (<https://www.renet.jp>), (Recyclage gratuit pour celles disposant de la marque Recyclable PC).

● Pour les ordinateurs dont le fabricant est inconnu, veuillez contacter l'Association de promotion des 3R

(<http://www.pc3r.jp>) pour les ordinateurs.

☎ 5282-7685 (Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00) (Pour les ordinateurs d'entreprise, veuillez contacter le fabricant.)

○ Recyclage des cartouches d'encre

Vous pouvez nous déposer les cartouches d'encre à usage domestique après utilisation

Points de collecte ● Maire d'arrondissement, guichet central (Niveau 2) et guichet de la section pour la sécurité des citoyens (Niveau 5), ainsi que les 6 annexes de la mairie ● Bureau d'assainissement de Chiyoda et d'Ōhashi-shako ● Centre de recyclage de Kamakura-bashi ● Principaux bureaux de poste du quartier



Service de collecte à domicile

Pour les personnes âgées de plus de 65 ans ou les ménages où pour les personnes handicapées qui sont difficiles à se déplacer jusqu'aux points de dépôt des déchets et des matières recyclables, nous visitons le domicile, apportons la collecte pour confirmation de sécurité (gratuit), et sortons les déchets encombrants (gratuit).

● Pour effectuer une demande

Veillez consulter le Bureau d'assainissement ou la Section de soin des personnes âgées.

* La collecte et le transport des déchets encombrants sont gratuits.

Toutefois, leur élimination est payante.

Bureau d'assainissement ☎ 3251-0566

Section de soin des personnes âgées ☎ 6265-6483



Objets non repris par le Bureau d'assainissement

☆ Produits naturels

→ Terre, sable, perpaings, etc.

☆ Produits nocifs

→ Peinture, médicaments, encre pour impression professionnelle, etc.

☆ Produits dangereux

→ Produits pétroliers (essence, pétrole lampant, huile légère, etc.), batteries, extincteurs, armes, feux d'artifice, etc.

☆ Objets divers

→ Voitures, motos, coffres-forts (hors coffres-forts portables), pneus, pianos, boue, etc.

* Veuillez contacter le vendeur, le fabricant ou le Bureau d'assainissement pour connaître les modalités de recyclage.



Terre de jardinage

En tant que produit naturel, la terre n'est pas considérée comme un déchet.

Veillez vous adresser à une entreprise spécialisée (payant) pour la collecte de terre provenant de vos jardins ou pots de fleurs. Le Bureau d'assainissement peut vous mettre en contact avec une entreprise de traitement des déchets.



Animaux morts

Nous assurons un service (payant) pour le traitement des dépouilles des petits animaux domestiques - chiens, chats, etc.

- Jusqu'à 25 kg, (Tarif: 2600 yens par animal)

Veillez contacter le Bureau d'assainissement pour les animaux égarés sur la route, entre 16h00 et 7h40, ainsi que les dimanches et pendant les fêtes de fin d'année, veuillez contacter la mairie d'arrondissement de Chiyoda-ku, ☎ 3264-2111

Indications sur la collecte des matières recyclables et des déchets des entreprises et des magasins (payant)

En règle générale, les déchets recyclables et les déchets des établissements commerciaux sont confiés à des fournisseurs autorisés pour le traitement, mais si la quantité moyenne de déchets produits par jour est inférieure à 50kg, ils peuvent être collectés dans la salle.

- 1) Veuillez vous conformer aux règles (tri, jour et heure de dépôt) fixées par l'arrondissement de Chiyoda-ku lors de la dépôt des matières recyclables et des déchets.
- 2) Tous les matières recyclables, les déchets et les plastiques seront facturés, veuillez apposer une "Vignette payante pour le traitement des déchets de l'arrondissement de Chiyoda-ku" (timbre) correspondant au volume approprié. Les articles ne seront pas collectés si ce n'est pas apposé ou si la vignette appliquée n'est pas du bon montant.
- 3) Veuillez séparer les déchets des bureaux d'affaires et des ménages au même endroit. S'ils sont mélangés, les déchets des ménages seront également facturés.
- 4) Si les entreprises jettent temporairement de grands volumes de déchets, veuillez les confier à des entreprises d'élimination des déchets certifiées, car l'arrondissement ne peut pas collecter de grands volumes de déchets.

Indications sur la collecte des matières recyclables et plastiques

*Veillez les déposer le jour même avant 8h30 à l'endroit prévu. Interdiction de les déposer la veille.

Journaux, revues



○ 1 étiquette 10 t par pile de journaux pliés au format A4 d'une épaisseur de 10 cm

* En cas de photocopies en grande quantité, mettez-les en paquet avec une ficelle, puis apposez une vignette dessus avant de les jeter.

Photocopies



○ 1 étiquette 10 t par pile de photocopies pliées au format A4 d'une épaisseur de 10 cm

Cartons



○ 1 étiquette 10 t pour 2 cartons (environ 35×55×35 cm par carton)

Autres papiers

Papier déchiqueté, enveloppes, papier d'emballage, etc.



○ Placez-les dans un sac transparent ou semi-transparent puis apposez sur celui-ci une étiquette correspondant à son volume.

Bouteilles en verre, canettes et boîtes de conserve, bouteilles en plastique (PET), plaques (d'une taille allant jusqu'à 30 cm)

○ Triez-les par catégorie, placez-les dans un sac puis apposez sur celui-ci une vignette correspondant au volume de chaque sac.

○ Ne pas les déposer dans les sacs noirs et les contenants du point de dépôt prévu pour la collecte.



Indications sur la collecte des déchets combustibles et des déchets non-combustibles

*Les déchets alimentaires ne doivent pas comporter de liquide ; ils doivent être placés dans des poubelles.

Étiquette 45 t

○ Dans le cas d'une poubelle : Posez un journal, etc. sur les déchets puis apposez une étiquette correspondant au volume des déchets.

Dans le cas d'une poubelle de 45 t

Faire un nœud solide (ne pas utiliser de bande adhésive)

○ Sac de 45 t

Étiquette 20 t

○ Sac de 30 t

○ Dans le cas d'un sac

Apposez l'étiquette correspondant au volume du sac sur la partie supérieure et visible de celui-ci.

○ Bidons : apposez 1 étiquette 10 t par bidon, ou bien 1 étiquette 10 t pour 5 bidons préalablement compactés. À mettre avec les déchets non-combustibles.

○ Tubes au néon : apposez 1 étiquette 10 t pour 5 tubes au néon. À mettre avec les tubes à néon. Jusqu'à 10 tubes par collecte (à envelopper). Un to 10 et 1 tube (au maximum).

○ Parasols : apposez 1 étiquette 10 t pour 10 parasols. À mettre avec les déchets non-combustibles.

● Le Bureau d'assainissement n'assure pas la collecte des déchets encombrants provenant des entreprises et des magasins. Le Bureau d'assainissement peut vous mettre en contact avec une entreprise spécialisée possédant une autorisation de traitement des déchets.